

Programme d'appui à l'innovation pédagogique

Volet **Intelligence artificielle et enseignement**

Appel à projet institutionnel
2024-2025



Vice-rectorat aux études
et aux affaires étudiantes

Table des matières

Objectifs.....	3
Projets admissibles.....	3
Montant des subventions.....	4
Processus d'attribution et échéanciers	4
Versements des subventions et dépenses admissibles.....	5
Synthèse des principales dates	6
Demandes d'information.....	6
ANNEXE : Documents à soumettre au décanat par la personne responsable du projet	7

Objectifs

Par le Programme d'appui à l'innovation pédagogique, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes (VREAE) exprime son engagement à soutenir l'innovation pédagogique par la mise en place d'un volet portant spécifiquement sur l'utilisation et l'application de l'intelligence artificielle (IA) en enseignement.

Le volet Intelligence artificielle (IA) et enseignement vise à soutenir la mise en place d'initiatives visant à explorer une problématique ou un projet d'application de l'intelligence artificielle en contexte d'enseignement et d'apprentissage. Les objectifs de ce volet sont de favoriser les collaborations, soutenir le partage de ressources et contribuer au développement d'une expertise autour de l'intelligence artificielle au sein de la communauté enseignante.

Projets admissibles

Toute initiative concernant l'enseignement et l'apprentissage à l'ère de l'intelligence artificielle, incluant les pratiques pédagogiques innovantes, les méthodes de travail des personnes étudiantes, et tout autre enjeu ou opportunité lié à l'IA en contexte universitaire, est éligible à la soumission. À titre indicatif, voici des exemples de projets pouvant être subventionnés dans le cadre de ce volet.

Intégration de l'IA dans les pratiques pédagogiques :

- Concevoir des activités intégrant l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes.
- Utiliser l'IA pour soutenir la planification de l'enseignement.
- Réfléchir à l'utilisation de l'IA en contexte professionnel afin d'ajuster les activités d'enseignement et d'apprentissage.
- Élaborer de nouvelles stratégies d'évaluation des apprentissages en synergie avec les contraintes et les possibilités de l'IA.

Soutien personnalisé aux étudiantes et étudiants :

- Développer un tuteur conversationnel (chatbot) pour l'accompagnement personnalisé des personnes étudiantes en temps réel.
- Intégrer l'utilisation de l'IA par les personnes étudiantes comme outil d'autoévaluation pour obtenir des retours instantanés sur des travaux écrits.
- Créer des programmes d'apprentissage adaptatif utilisant l'IA pour ajuster la difficulté et le contenu en fonction de la progression de la personne apprenante.

Production de matériel didactique :

- Utiliser l'IA pour développer des scénarios d'apprentissage complexes et immersifs.
- Mettre en œuvre des simulateurs IA pour le développement de compétences.
- Développer des environnements d'apprentissage enrichis par l'IA qui combinent réalité augmentée et éléments interactifs pour une expérience d'apprentissage immersive.

Montant des subventions

L'enveloppe budgétaire disponible pour le volet IA et enseignement sera confirmée dans le cadre du processus budgétaire 2024-2025. Sous réserve de l'approbation du budget 2024-2025 de l'Université Laval par les instances appropriées, une somme de **170 000\$** est dédiée à ce volet. La subvention maximale pouvant être octroyée par projet est limitée à **20 000\$**. Le nombre de projets à subventionner sera déterminé en fonction des demandes reçues.

Processus d'attribution et échéanciers

Étape 1 : Identification, sélection et priorisation des projets

Les personnes enseignantes désirant obtenir un financement pour un projet admissible au volet IA et enseignement doivent suivre les étapes suivantes :

- Rédiger une lettre d'intention.
- Remplir le formulaire de soumission d'un projet.
- Envoyer ces deux documents à son décanat.

Ensuite, la direction facultaire est invitée à soutenir les projets qu'elle juge en adéquation avec les objectifs de ce volet et les orientations de sa faculté ainsi que de l'institution. Chaque direction doit également établir une liste de tous les projets qu'elle soutient, classés par ordre de priorité dans l'éventualité où tous les projets ne pourraient pas être subventionnés.

Les directions facultaires ont jusqu'au **16 février 2024 à 17 h 00** pour transmettre à Madame Marie-Hélène Croteau-Bouffard, directrice adjointe – environnement numérique d'études au Service de soutien à l'enseignement (marie-helene.croteau-bouffard.1@ulaval.ca) :

- La liste des projets soutenus par ordre de priorité.
- Le dossier complet de demande de subvention pour chaque projet :
 - Lettre d'intention ;
 - Formulaire de soumission d'un projet IA et enseignement.

Veuillez prendre note qu'un projet ayant fait l'objet d'une subvention dans le cadre d'un programme d'appui à l'innovation pédagogique précédent est admissible à ce volet dans la mesure où il prend de l'ampleur ou se diversifie.

Étape 2 : Évaluation des projets soumis

Un comité analysera et évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues en appliquant les critères de sélection décrits à la page suivante. Le comité de sélection est composé de :

- Du Vice-recteur adjoint aux études et aux affaires étudiantes ou son représentant ;
- Du Directeur du Service de soutien à l'enseignement ou son représentant ;
- Deux responsables facultaires des études nommés par la Table des responsables facultaires des études.

Critères de sélection

Un comité évaluera l'ensemble des demandes de financement reçues. La lettre d'appui du doyen ou de la doyenne de la faculté ainsi qu'une lettre d'intention décrivant le projet (voir l'annexe pour le contenu de ces lettres) sont des conditions essentielles à la soumission d'un projet. L'évaluation des candidatures s'effectuera en fonction des paramètres précisés dans le présent document et des informations demandées dans la proposition dont :

1. La pertinence de la problématique ou de l'opportunité pédagogique sous-jacente à l'initiative.
2. La disponibilité d'une expertise pertinente en IA ou IA appliquée ou capacité à former une équipe compétente.
3. La capacité à expliciter les retombées de l'initiative pour la communauté universitaire.
4. La présence d'un plan de dissémination des retombées permettant d'assurer le partage des ressources ou des apprentissages réalisés.

Étape 3 : Confirmation de l'acceptation d'un projet IA et enseignement

Sous réserve de l'approbation du budget de l'Université Laval par le Conseil d'administration, l'acceptation finale des projets est confirmée par courriel aux directions des unités concernées **au plus tard le 15 mars 2024**.

Étape 4 : Développement du projet

Le responsable du projet, en collaboration avec la direction exécutive et la personne responsable des études de sa faculté, veille au développement et à la réalisation du projet subventionné.

Versements des subventions et dépenses admissibles

Les subventions pour les projets sélectionnés sont versées aux unités dans la semaine du 1^{er} mai 2024. Les unités ont jusqu'au 30 avril 2025 pour utiliser les fonds. Si la subvention ne peut finalement pas être utilisée dans ce délai, le Service de soutien à l'enseignement doit en être informé. La façon de procéder sera alors évaluée au cas par cas.

Dépenses admissibles

- Libération de l'enseignant responsable du projet lui permettant ainsi de se consacrer au développement du projet ;
- Salaire des personnes, autres que des personnes faisant partie du personnel régulier de l'unité, agissant à titre d'experts de contenu qui développeront le matériel didactique (ex. : chargés de cours, auxiliaires d'enseignement, conseillers pédagogiques) ;
- Frais de consultation professionnelle (révision linguistique, traduction, édition, etc.) ;
- Frais de développement technologique (analyse informatique et technologique, programmation, graphisme, traitement de l'image, vidéo, logiciels) ;
- Frais de voyage requis pour la réalisation du projet (maximum 500 \$) ;
- Frais de droits d'auteur ;
- Achat d'équipements spécialisés, de matériel, de logiciels.

Report de solde

En principe, un projet en IA doit se réaliser à l'intérieur d'une année financière. Sur demande, une subvention accordée pour le développement d'un projet en IA peut être utilisée sur deux années financières. Dès que possible, l'enseignant responsable peut demander un report de solde sur l'année financière suivante. Un suivi est effectué auprès de chaque faculté afin de vérifier l'état d'avancement des travaux et de s'assurer que les subventions accordées soient utilisées dans les délais prescrits.

Synthèse des principales dates

Date limite de réception des documents pour le dépôt d'un projet	Vendredi 16 février 2024 à 17 h 00
Analyse des projets soumis par le comité de sélection	Semaines des 19 et 26 février et semaines des 4 et 11 mars 2024
Réponses du comité de sélection aux soumissionnaires	Date maximale : Vendredi 15 mars 2024
Versement de la subvention	À partir du 1 ^{er} mai 2024
Livraison du projet	Date maximale : 30 avril 2025

Demandses d'information

Marie-Hélène Croteau-Bouffard

Directrice adjointe – environnement numérique d'études

Service de soutien à l'enseignement

marie-helene.croteau-bouffard.1@ulaval.ca

ANNEXE : Documents à soumettre au décanat par la personne responsable du projet

La lettre d'intention doit être d'une longueur maximale de 1 000 mots et contenir les renseignements ci-dessous. Le formulaire de soumission se trouve à la page suivante.

INFORMATION À INCLURE DANS LA LETTRE D'INTENTION	
Adéquation avec la stratégie de la faculté et la stratégie institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est en adéquation avec les orientations stratégiques de la faculté et le plan d'action de l'Université Laval.
Description du projet et aperçu des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Le projet permet de mettre en valeur des axes d'enseignement et de recherche pour lesquels l'expertise de l'Université Laval est reconnue. Le projet répond à une problématique ou une opportunité pédagogique sous-jacente à l'évolution de besoins de formation et aux nouvelles possibilités à l'ère de l'intelligence artificielle générative. Le projet favorise le développement d'un savoir-agir complexe, de compétences disciplinaires ou transversales. Le projet est innovateur et permet d'améliorer leur expérience d'apprentissage en favorisant l'engagement, la motivation et la réussite des personnes étudiantes. Le public cible du projet est précisé. Les livrables du projet sont explicités.
Retombées potentielles et plan de dissémination	<ul style="list-style-type: none"> Les retombées de l'initiative pour la communauté universitaire. Le plan de dissémination des retombées permettant d'assurer le partage des ressources ou des apprentissages réalisés. Liste des programmes ou cours crédités concernés par l'initiative.
INFORMATION À TRANSMETTRE À PARTIR DU FORMULAIRE DE SOUMISSION	
Équipe de réalisation (formulaire de soumission)	<ul style="list-style-type: none"> Nom et fonction des personnes formant l'équipe de réalisation. Démontrer que l'enseignant responsable et son équipe de collaborateurs possèdent une expertise reconnue dans le domaine et dans la mise en œuvre d'approches d'enseignement novatrices.
Échéancier (formulaire de soumission)	<ul style="list-style-type: none"> Étapes de réalisation sur deux années et session prévue pour la première utilisation de la production réalisée.
Budget (formulation de soumission)	<ul style="list-style-type: none"> Principaux postes budgétaires en fonction des dépenses admissibles par année

